

RÉNOVATION DU BÂTI ET PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

mars 2026



SOMMAIRE



Faucon pèlerin nichoir Tour Z
© Vincent LIMAGNE

- 1 BIODIVERSITÉ DANS LE BÂTI, DE QUOI PARLE T'ON ?
- 2 DES ESPÈCES PROTÉGÉES EN DÉCLIN
- 3 COMMENT AGIR ?
- 4 EXEMPLE D'UNE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE
- 5 RESSOURCES



1
-

BIODIVERSITÉ DANS LE BÂTI, DE QUOI PARLE T'ON ?



1

LES ESPÈCES ANTHROPOPHILES

Depuis la sédentarisation de l'Homme (habitat créé, agriculture), des espèces de tout ordre quittent leurs milieux naturels pour vivre au plus près de nous, trouvant gîte et couvert dans les jardins mais aussi dans les murs et sous les toits de nos habitations.

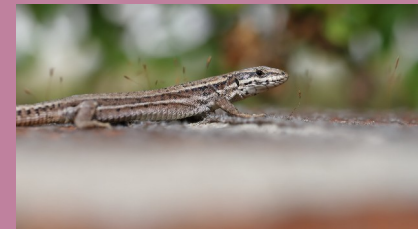
OISEAUX



MAMMIFÈRES



REPTILES et AMPHIBIENS



2
-

DES ESPÈCES PROTÉGÉES EN DÉCLIN



UN DÉCLIN FORT ENCLENCHÉ DEPUIS LES ANNÉES 80

Évolution des populations d'espèces sauvages vivant dans le bâti.

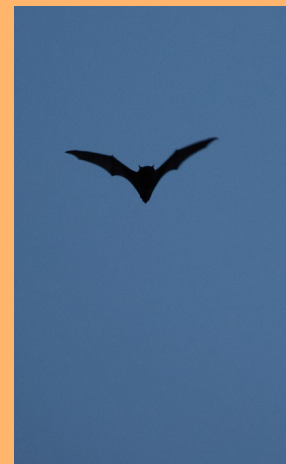


Oiseaux

Martinets,
Hirondelles,
Moineaux...

- 33 % entre
1989 et 2021

-72 % Martinet noir / -76 %
Hirondelle rustique en IdF
sur 2001-23



Chiroptères (chauve souris)

- 43 % entre
2006 et 2021



DES CAUSES MULTIPLES ET CUMULATIVES !

3 causes essentielles au fort déclin de ces dernières années.

Disparition
des sites de
nidification,
des abris et
des gîtes

- Démolition de l'habitat ancien ;
- Production de nouveaux programmes immobiliers ;
- Rénovation thermique de l'habitat ancien.

Diminution de
la ressource
alimentaire

- Destruction de jardins et espaces verts ;
- Création d'espaces urbains moins arborés et végétalisés ;
- Diminution de la diversité végétale.

Changements
climatiques

- Fortes chaleurs ;
- Sécheresses ;
- Episodes violents.

Et quelques autres causes (parois vitrées, éclairage public...)

OISEAUX

Les espèces protégées sont listées par l'arrêté ministériel d'octobre 2009.

CHIROPTÈRES

Toutes les espèces sont protégées par la loi de juillet 1976 de protection de la nature complétée par un arrêté ministériel d'avril 2007.

REPTILES et AMPHIBIENS

Toutes les espèces sont protégées par l'arrêté ministériel de janvier 2021 sauf les espèces invasives.



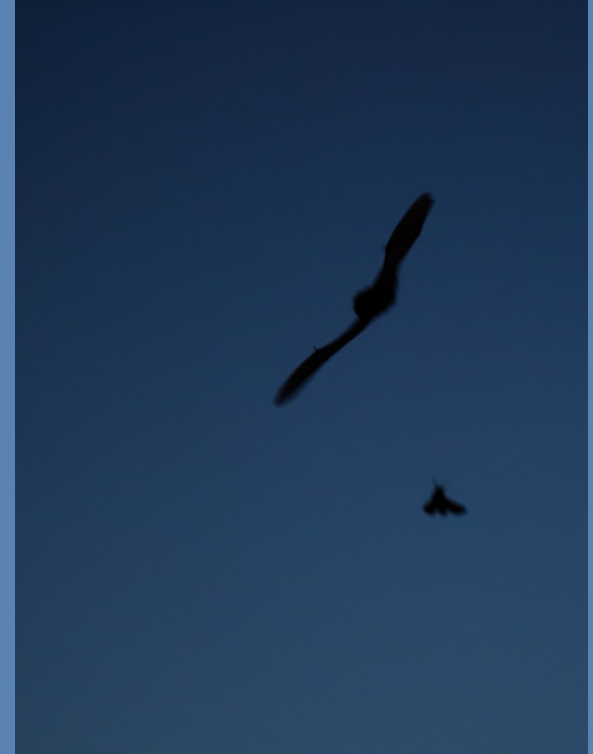
Selon les articles 411-1 et suivants du Code de l'Environnement toute destruction, perturbation de cycle, destruction d'habitat d'espèces protégées est passible de poursuites pénales qui peuvent aller jusqu'à 3 ans de prison et 150000€ d'amendes.

En plus de leur statut d'espèces protégées, cette faune anthropophile peut être un véritable allié pour notre quotidien !



A titre d'exemple, un Martinet noir ou une Pipistrelle a besoin de manger plusieurs centaines d'unités de plancton aérien chaque jour !!! Moustiques compris...

Dans les jardins et potagers Mésanges, Crapauds et Lézards sont également des auxiliaires précieux !



3
|

COMMENT AGIR EN COPROPRIÉTÉ ?



Mon habitation abrite-t'elle des espèces protégées et dans quelle partie du Bâti ?

Diagnostic naturaliste

Si oui,
comment agir pour
ne pas occasionner
de dérangement
lors de travaux de
rénovation et créer
des nouveaux sites
propices ?

Non, mais
comment profiter
d'un projet de
rénovation
thermique pour
favoriser
l'implantation de la
biodiversité

Mesures compensatoires

Des écologues, des naturalistes doivent vous accompagner dans cette démarche nécessaire.



Diagnostic naturaliste

- Repérer la présence de faune et l'identifier ;
- Présenter aux propriétaires et MOE de façon pédagogique l'impact et la réglementation ;
- Définir les implantations des nichoirs et gîtes ;
- Choisir les bons types de nichoirs et gîtes en fonction des espèces détectées ;
- Définir le phasage des travaux de rénovation.

Sites de nidification du Rouge-queue noir,
Moineau domestique et Martinet noir.



Au delà des aspects techniques, la pédagogie est très importante pour relativiser de présumés impacts (salissures, ponts thermiques...)

4
—

EXEMPLE D'UNE RÉNOVATION THERMIQUE AVEC PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ



4

DIAGNOSTIC - PHASAGE

Nidification initiale
sous les acrotères



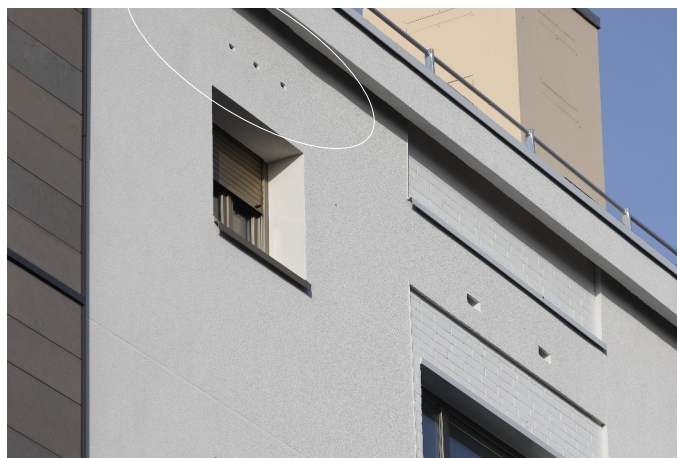
Phase chantier /
pose des
échafaudages en
fonction des nids
repérés actifs

4

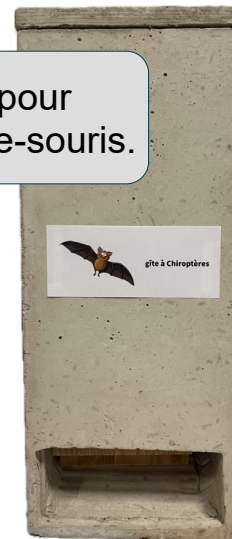
POSE ITE AVEC INCLUSION DES NICHOURS ET GÎTES



Nichoirs triple cavités pour Martinet noir implantés dans l'ITE (niche en colonie).



Gîtes pour Chauve-souris.



4

ASPECT FINAL DE LA RÉNOVATION THERMIQUE



Suivi réalisé en 2025 par la LPO Ile de France sur une résidence Hauts de Seine Habitat avec GTM et A&B PMCR. 120 cavités pour les Martinets noirs et 10 gîtes à chiroptères implantés.

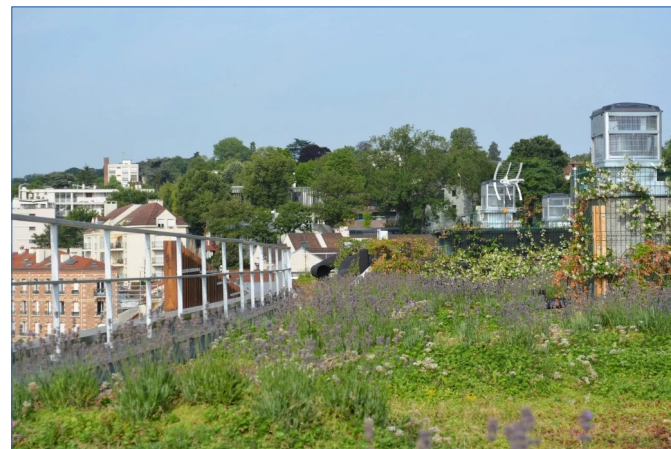
4

D'AUTRES AMÉNAGEMENTS ET SOLUTIONS SONT POSSIBLES



La solution classique, le nichoir à poser en excroissance sur le bâti.

Une solution novatrice pour les espèces qui nichent en colonie, la tour à nichoir construite hors du bâti mais à proximité immédiate.



Réalisation EcoVégétal sur une toiture à Sèvres..

Toit terrasse végétalisé, mur végétalisé, végétalisation des pieds de murs sont des solutions de rénovation / réhabilitation du bâti qui sont très favorables à la biodiversité.

Créer ou garder des strates arbustives à proximité immédiate du bâti est très important également.

5
|

RESSOURCES





À l'attention des collectivités, porteurs de projets et professionnels de la construction / rénovation
lpa.fr



Plante&Cité
Ingénierie de la nature **en ville**
Center for landscape and **urban** horticulture



DES SOLUTIONS pour la biodiversité



ECOLOGUES ET MATÉRIEL DÉDIÉ

Ecolo GIE

Groupement d'Intérêt Ecologique I



Agir pour
la biodiversité

bati.biodiversite.idf
@lpo.fr

Eco-LO-Activités
laurentthibedore
@gmail.com



NAT'H

Nichoirs et gîtes
pour ITE

COHAB

Nichoirs et gîtes
bois pour ITE

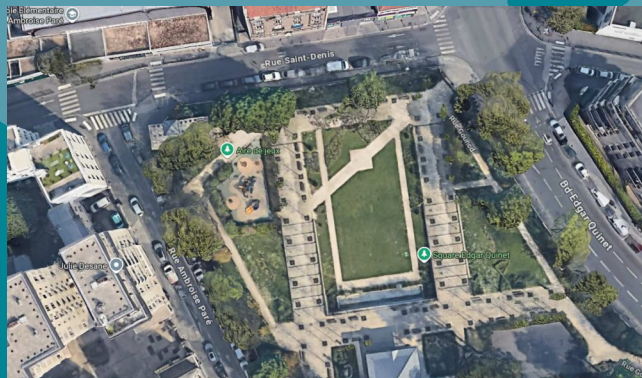


Agir pour
la biodiversité

La réalisation d'une étude et l'achat de nichoirs et gîtes adaptés représentent un coût infime dans un budget global de rénovation thermique (- 1 %) !
Leur pose ne doit pas être génératrice de surcoût excessifs.

MERCI POUR VOTRE ÉCOUTE

RENDEZ VOUS LES 29 ET 30 MAI POUR LES JOURNÉES RÉNOV' HABITAT À COLOMBES



SQUARE EDGAR QUINET


Colombes


**BOUCLE
NORD
DE SEINE**
Metropole du Grand Paris